



# Les Nouvelles d'Andrest

*Bulletin d'Informations Municipales n° 10 - Juin 2017*

Madame, Monsieur,

Avec ce bulletin s'ouvre une nouvelle ère présidentielle et législative dont un des premiers objectifs est la moralisation de la vie politique française. Il faut effectivement interdire ou fortement encadrer le cumul des mandats, les mandats qui se succèdent indéfiniment ou qui se transmettent ainsi que les utilisations opaques par certains élus de fonds publics.

Pour Andrest, la poursuite des chantiers, la pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques et l'arrivée de la fibre optique au central téléphonique répartiteur sont autant de points positifs pour notre confort.

La Poste, par contre, ne semble pas vouloir partager notre vision du futur en envisageant de faire passer les heures d'ouverture du bureau d'Andrest de 30 heures à 17 heures. Le prétexte invoqué serait la baisse d'activité. Bien évidemment le Conseil Municipal n'accepte pas cette décision et propose une ouverture de 21 heures, samedi matin inclus.



Une rencontre avec le Directeur Départemental est prévue, suivie s'il y a lieu d'une conférence de presse où les défenseurs du service public seront conviés.

Je souhaite également que le Gouvernement agisse efficacement en direction des collectivités et des Citoyens les plus en difficulté.

Dans le domaine intercommunal, la réorganisation se poursuit jusqu'à fin 2017, date à laquelle nous connaîtrons les compétences gérées par la Communauté de Communes Adour Madiran et celles conservées par les communes (écoles, culture, voirie, assainissement, déchets...).

Enfin, il est de mon devoir de vous rappeler qu'un registre recensant les personnes vulnérables (âgées, handicapées, vivant seules ou isolées) est disponible en Mairie afin que l'Administration puisse leur venir en aide en cas de canicule.

Je sollicite la collaboration de tous les Citoyens afin de signaler sur ce registre les personnes susceptibles de souffrir des fortes chaleurs prévues pour cet été.

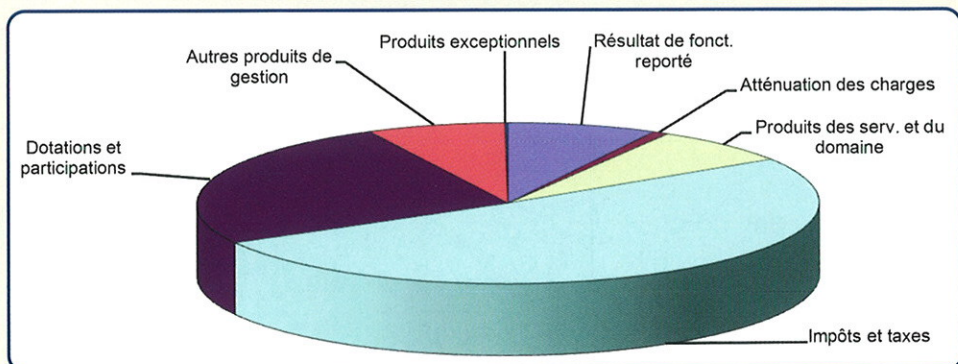
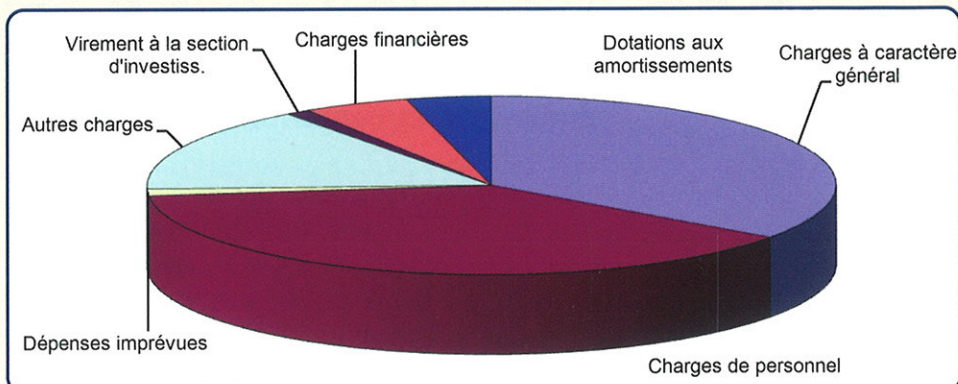
En vous souhaitant de bonnes vacances d'été, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Francis PLENACOSTE  
*Maire d'Andrest*

## Budget de fonctionnement (Prévisions 2017)

Dépenses	
Charges à caractère général	280 928,00
Charges de personnel	306 081,00
Dépenses imprévues	10 000,00
Autres charges	123 366,00
Virement à la section invest.	9 075,00
Charges financières	40 000,00
Dotations aux amortissements	31 780,00
<b>Total</b>	<b>801 230,00</b>

Recettes	
Résultat de fonct. reporté	62 295,00
Atténuation des charges	6 600,00
Produits des serv. et du domaine	59 350,00
Impôts et taxes	408 501,00
Dotations et participations	205 706,00
Autres produits de gestion	57 575,00
Produits exceptionnels	1 203,00
<b>Total</b>	<b>801 230,00</b>



### Excédent cumulé

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 62 295,00 €

### INVESTISSEMENTS 2017

Le budget d'investissement pour l'année 2017 a été voté à hauteur de 741 032,00 €, dont 634 200,00 € TTC (Restes à réaliser inclus) pour la finalisation des études et des travaux de l'extension de l'école.

### Taux communaux inchangés

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>T.H.</b>	9,90	9,90	9,90	9,90	9,90	9,90	9,90
<b>F.B.</b>	11,20	11,20	11,20	11,20	11,20	11,20	11,20
<b>F.N.B.</b>	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00

## Andrest en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.)

La liste des communes classées en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.) au 1<sup>er</sup> juillet 2017 est parue au Journal Officiel dans un arrêté daté du 16 mars 2017. Notre commune en fait désormais partie.

De quoi s'agit-il exactement ? Afin de favoriser le développement local et les embauches dans les Z.R.R., les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficieront d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

## Embellissement

La commune poursuit son effort d'embellissement avec notamment les derniers travaux d'aménagement de la "bascule", à proximité de la boulangerie. Plus récemment, les agents municipaux ont aussi élaboré un superbe espace vert devant la médiathèque où les enfants ont aménagé leur petit jardin.

La municipalité tient aussi à remercier les habitants qui entretiennent les espaces extérieurs de leur habitation. À noter la magnifique bordure au Nord du village (route de l'Océan) entretenue par Monsieur Falceto.



## Travaux en cours

Les travaux d'extension de la nouvelle école avancent dans les délais prévus. Les travaux extérieurs des bâtiments sont terminés. Actuellement, les entreprises réalisent les travaux intérieurs. Concernant la micro-crèche intercommunale, le plan d'avancement des travaux est conforme pour une ouverture en fin d'année.

## Ecole : inscriptions

L'année scolaire se termine et nous pensons déjà à la prochaine rentrée. Les inscriptions des nouveaux enfants se font à la mairie en concertation avec Madame Bouvet, directrice de l'école. Nous vous rappelons que cette année encore les enfants de 2 ans et demi pourront éventuellement être accueillis (selon certains critères).

La garderie ouvre ses portes à 7 h 30 tous les matins et est assurée jusqu'à 18 h 30 le soir, de même qu'un service de cantine.

*Inscription à la cantine pour la semaine de la rentrée :*

Les inscriptions à la cantine scolaire pour la semaine de la rentrée doivent se faire à la mairie impérativement avant le lundi 28 août, date imposée par notre prestataire.

## Centre de loisirs

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017, de 7 h 30 à 18 h 30. Les inscriptions se feront à la mairie, auprès de Laëtitia de 17 h à 18 h 30 les :

- lundi 26 juin
- mardi 27 juin
- jeudi 29 juin
- jeudi 6 juillet

## Bilan périscolaire positif

Cette année encore, les activités périscolaires proposées par la mairie ont été largement appréciées par les élèves : au programme : sports tels que la découverte de la pétanque, rugby, zumba, opération « nettoyons la nature », éveil à l'environnement et aux animaux qui nous entourent, musique, activités manuelles...

## Fête des TAP

Les enfants participant aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) convient à leur fête, parents et amis le **vendredi 7 juillet à 15 h** (salle des fêtes).



## Station de recharge de véhicules électriques

Dans le cadre du déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire, le Syndicat d'Energie des Hautes-Pyrénées vient d'implanter une borne sur notre commune. Elle se situe tout près du pôle multi-services au bord de la RD 835. Un maillage de bornes sur tout le département est en cours de réalisation : pour les localiser et avoir d'autres infos, vous pouvez consulter le site [www.sde-65.com](http://www.sde-65.com).

Pour vous munir du badge nécessaire pour l'utilisation de ces bornes, vous devez en faire la demande sur le site du SDE 65 en téléchargeant le formulaire ou faire la demande par mail. La demande peut aussi se faire par courrier postal à :

SDE 65 - 20, avenue Fould 65000 Tarbes

Afin de favoriser le développement et l'usage de véhicules électriques, le SDE offre la gratuité de ce service de recharge jusqu'au 31/12/2017.

## E.B.A.

Félicitations aux joueurs de l'Entente Bazet Andrest (E.B.A.) pour leur superbe saison ! L'équipe 1 a gagné le challenge Béarn-Bigorre et a été finaliste du championnat territorial 2<sup>e</sup> série. L'équipe Réserve a remporté pour la 2<sup>e</sup> année consécutive le titre de championne Armagnac-Bigorre !

## Grainofête

Merci à Céline et aux bénévoles de la médiathèque d'Andrest pour la belle organisation de la Grainofête et du Troc de Plantes.

Le samedi 13 mai, les enfants ont pu réaliser un jardin alors que les



adultes échangeaient des graines, des plantes... Les balades et ateliers culinaires basés sur la découverte des herbes et plantes sauvages ont ravi les participants.



## **Gérard Borde, Chevalier des Arts et des Lettres**

Le 7 mars dernier, Gérard Borde, habitant d'Andrest et enseignant au site tarbais de l'École supérieure d'art des Pyrénées, a été élevé au rang de Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres sur proposition de la Ministre de la Culture et de la Communication.

Nous lui adressons toutes nos félicitations !

### **Cartes d'identité et passeports**

Depuis le 7 mars 2017, la mairie n'est plus habilitée à instruire les demandes de cartes d'identité. Toutes les demandes de cartes d'identité ou de passeports biométriques peuvent désormais se faire dans l'une des 14 communes habilitées dans le département : Tarbes, Aureilhan, Vic-en-Bigorre, Séméac et Maubourguet pour les communes les plus proches.

### **Cimetière :**

Le règlement du cimetière a été établi et est affiché à l'entrée de chacun des deux cimetières.

### **Rappels citoyens**

#### **Bruits :**

Rappel des horaires de bricolage, de jardinage et tonte des pelouses :

Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30.

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h et 16 h à 18 h.

#### **Feux :**

L'incinération de matières, quelle que soit leur nature (y compris les déchets verts) est interdite par arrêté préfectoral.

#### **Incivilités :**

Il est interdit de déposer des ordures ménagères au pied des containers à verre, comme c'est trop souvent le cas sur la commune, en particulier place de la Liberté. Les verres doivent être déposés à l'intérieur des containers. D'autre part, la commune investit régulièrement pour l'embellissement du village et nous déplorons de nombreux vols de fleurs... achetées avec l'argent du contribuable !

#### **Stationnement gênant de véhicules :**

Le stationnement prolongé de véhicules sur la voie publique est interdit par la loi. Il est recommandé aussi de ne pas stationner ses véhicules sur le gazon des places publiques sous peine que la partie environnante occupée par le véhicule ne soit pas tondue (risque de bris de glace lors du passage du rotofil).

#### **Stop aux aboiements !**

Nous enregistrons toujours autant de plaintes de voisinage concernant les aboiements. Nous lançons encore une fois un appel au civisme des propriétaires pour faire cesser ces désagréments.

### **Réseau d'assainissement**

Des tests d'étanchéité à la fumée (non toxique) injectée sur le réseau d'assainissement d'Andrest ont eu lieu sur la commune afin de localiser certains dysfonctionnements.

Un diagnostic démontrant des infiltrations d'eaux de pluie sur le réseau public et chez certains particuliers implique de futurs travaux d'étanchéité qui seront communiqués individuellement aux intéressés par Veolia.



**N'hésitez pas à consulter  
notre site internet :**

**[www.andrest.fr](http://www.andrest.fr)**

### **Dates à retenir**

- **Du 1<sup>er</sup> au 21 juin :**  
Exposition à la médiathèque "La résistance dans les Hautes-Pyrénées"
- **24 juin :**  
Inter-villages à Andrest avec l'Association Animations Andrest.
- **25, 26 et 27 août :**  
Fête du village animée par l'Association Animations Andrest
- **4 septembre :**  
Rentrée scolaire

**BULLETIN D'INFORMATIONS N° 10**

**DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION  
Francis PLENACOSTE**

**REDACTION ET PHOTOS  
Commission Communication  
du Conseil Municipal**

**CONCEPTION ET IMPRESSION  
Alphabet Imp. - Vic-en-Bigorre**

*Tirage à 600 ex.*